

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1453

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 38**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa vise à faire en sorte que ne reposent pas sur les exploitants d'aéronefs des obligations trop strictes ou intenables en matière de compensation. Si les dispositifs de compensation viennent à se multiplier, ces exploitants ne pourront plus faire face en terme de crédits carbone qu'ils devront sans cesse renouveler, et seront soumis à des sanctions à répétition.